CONSEIL D'ADMINISTRATION
16 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023-008

Communication des procédures retenues en 2021-2022
pour les cessions de foncier

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 1er mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de Madame la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah Bellier en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var,

Vu la délibération n°2017-007 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 29 juin 2017 approuvant le rôle, le mode de fonctionnement et la composition de la Commission des cessions de fonciers et désignant ses membres,

Vu la délibération n°2019-019 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 9 octobre 2019 approuvant les critères de décision de la Commission des cessions de fonciers,

Vu la délibération n°2022-008 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 30 juin 2022 prenant acte de la communication du bilan des procédures retenues en 2020 et 2021 pour les cessions de fonciers,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Considérant que la commission consultative des cessions de fonciers relative à la vente du lot 2.5b de la ZAC Nice Méridia, ayant eu lieu le 5 juillet 2021, a émis son avis favorable relativement aux modalités de mise en concurrence préalable à la cession du terrain correspondant, à savoir une consultation unique ouverte à deux tours, adossée à un appel à candidatures d'entreprises, avec une phase Candidatures pour sélectionner 4 équipes, puis une phase Offres, et que cette information ne figurait pas dans la délibération précitée,

Considérant qu'aucune procédure de cession de foncier n'a été lancée en 2022,

Le Conseil d'administration :

- Prend acte de la communication du bilan complété des procédures retenues en 2021 pour les cessions de fonciers, et de l'absence de procédures en 2022.

Le Président du Conseil d'administration

Xavier LATOUR

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26